Article 1. Dispositions générales

- 1.1. Les conditions générales sont également transmises à l'acheteur lors de chaque offre/bon de commande.
- 1.2. Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats conclus par la SA AUTOHANDEL DIDIER.
- 1.3. Chaque contrat avec la SA AUTOHANDEL DIDIER est conclu sur la base des conditions générales de la SA AUTOHANDEL DIDIER.
- 1.4. Les présentes conditions générales sont les seules qui règlent la relation contractuelle entre les parties, excluant les éventuelles conditions d'achat de l'acheteur.

Article 2. Livraison, propriété et transfert des risques

- Sauf accord écrit contraire, les marchandises sont livrées au siège de la SA AUTOHANDEL DIDIER.
- 2.2. Le délai de livraison est indiqué de bonne foi, mais uniquement de manière approximative. Aucune commande ne peut être résiliée ou rompue par l'acheteur en raison de l'expiration du délai de livraison. Tout retard de livraison ne donne pas droit à une indemnité ou à toute autre compensation.
- 2.3. L'acheteur est tenu de réceptionner les marchandises dans les 15 jours après avoir été informé de leur mise à disposition. À défaut d'enlèvement, la SA AUTOHANDEL DIDIER se réserve le droit de considérer le contrat comme résilié et de réclamer une indemnité de minimum 30 % du prix de la commande. La SA AUTOHANDEL DIDIER se réserve le droit de réclamer l'indemnisation du dommage réel si celui-ci est plus élevé.
- 2.4. Si l'acheteur ne réceptionne pas le véhicule acheté dans les 15 jours, tel que décrit à l'article 2.3, des frais de garage/d'emplacement de 12,40 EUR (hors TVA) seront facturés par jour entamé.
- 2.5. L'acheteur est tenu de communiquer toute annulation de la commande par courrier recommandé. Cette annulation n'est valable que si elle a été reçue par écrit par la SA AUTOHANDEL DIDIER. En cas d'annulation du contrat, l'acheteur est redevable d'une indemnité forfaitaire de minimum 30 % du prix de la commande. La SA AUTOHANDEL DIDIER se réserve le droit de réclamer l'indemnisation du dommage réel si celui-ci est plus éleué
- 2.6. Les risques sont transférés à l'acheteur au moment de la livraison. Sans préjudice des risques de l'acheteur concernant les marchandises, la SA AUTOHANDEL DIDIER se réserve le droit de propriété sur les marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix (y compris, les intérêts et frais).
- 2.7. Si la livraison n'a pas lieu dans l'établissement du vendeur, le véhicule voyagera aux frais et risques de l'acheteur.

Article 3. Acceptation - Garantie et responsabilité

- 3.1. La SA AUTOHANDEL DIDIER est spécialisée dans l'achat et la vente de (jeunes) voitures d'occasion et la vente de pièces de voiture d'occasion.
- 3.2. Les voitures et les pièces de voiture d'occasion sont vendues dans l'état dans lequel elles se trouvaient. L'acheteur est réputé avoir contrôlé les marchandises, éventuellement avec l'assistance d'un expert. La SA AUTOHANDEL DIDIER ne peut pas être tenue responsable de vices apparents et/ou cachés. L'état des marchandises ne peut jamais entraîner une quelconque contestation.
- 3.3. Les batteries de voiture proposées par la SA AUTOHANDEL DIDIER seront uniquement utilisées par l'acheteur pour les véhicules et voitures particulières pour lesquels les batteries sont destinées. En aucun cas, les batteries ne seront utilisées à d'autres fins. La SA AUTOHANDEL DIDIER ne pourra jamais être tenue responsable de toute utilisation inappropriée de la batterie de voiture.
- 3.4. Sauf accord exprès et écrit contraire sur le bon de commande, les véhicules et pièces figurant sur le site web ne sont pas réparés, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle technique et ne sont pas livrés à domicile.
- 3.5. La SA AUTOHANDEL DIDIER essaie de tenir son site web aussi actualisé, accessible, correct et complet que possible. Il est toutefois possible que le contenu de ce site soit obsolète, incomplet et/ou incorrect. La SA AUTOHANDEL DIDIER ne peut aucunement être tenue responsable de toutes éventuelles erreurs ou inexactitudes sur son site web ni de toute perte, d'inconfort ou de dommage direct ou indirect découlant de toute information incorrecte apparue sur le site web.

Article 4. Achat à distance

- 4.1. Les acheteurs qui achètent un véhicule ou des pièces à distance sur la base des fichiers multimédias mis à disposition sur le site web, comme des images et/ou des fragments de film, reconnaissent et acceptent expressément que l'état réel peut diverger de celui sur les fichiers multimédias. Les différences entre l'état réel et visuel du véhicule ne peuvent pas entraîner une indemnité ou une quelconque forme de compensation ni ne peuvent entraîner l'annulation de l'achat.
- 4.2. Tout achat à distance (par e-mail, téléphone ou fax) est conclu après la confirmation écrite par la SA AUTOHANDEL DIDIER de la commande placée par l'acheteur.

Article 5. Reprise de l'ancien moteur en cas de vente d'un nouveau moteur

5. La SA AUTOHANDEL DIDIER offre comme service la reprise de l'ancien moteur de votre véhicule. À titre de garantie pour l'offre de ce service, une garantie est demandée, laquelle sera payée à la SA AUTONHANDEL DIDIER lors de l'achat du nouveau moteur. L'offre de ce service est limitée dans le temps jusqu'à deux mois après le paiement de la garantie. Si l'ancien moteur n'est pas offert dans ce délai à la SA AUTOHANDEL DIDIER sur présentation de la facture mentionnant la garantie, ce service sera annulé et l'acheteur ne pourra pas réclamer la garantie.

Article 6. Factures et paiements

- 6.1. Les factures sont payables au comptant à la date d'échéance mentionnée sur la facture.
- 6.2. Les factures sont réputées acceptées par le débiteur à défaut de contestation par courrier recommandé dans les 8 jours ouvrables suivant la date de facture. Passé ce délai, plus aucune contestation n'est acceptée. Chaque facture impayée à la date d'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité de toutes les factures impayées et donne le droit à la SA AUTOHANDEL DIDIER de suspendre ou de rompre les contrats en cours jusqu'au paiement intégral.
- 6.3. À défaut de paiement de la facture à sa date d'échéance, un intérêt de 12 % par an et une indemnité forfaitaire de 15 % du montant facturé, avec un minimum de 200,00 €, seront dus de plein droit et sans mise en demeure.

Article 7. Force majeure

- 7.1. Par force majeure, on entend toutes les circonstances indépendantes de la volonté ou du fait de la SA AUTOHANDEL DIDIER, empêchant raisonnablement le respect en temps utile du contrat, peu importe si ces circonstances étaient prévisibles ou non au moment de la conclusion du contrat.
- 7.2. La suspension temporaire de l'exécution du contrat pour cause de force majeure a pour effet, de plein droit et sans indemnité, que le délai d'exécution initialement prévu sera prolongé d'une période égale au délai de suspension.
- 7.3. L'impossibilité définitive de livrer les marchandises, pour cause de force majeure, a pour effet que la SA AUTOHANDEL DIDIER peut résilier le contrat sans que l'acheteur puisse réclamer une quelconque indemnité et/ou indemnité de rupture.

Article 8. Nullité

La nullité d'une ou plusieurs dispositions du contrat n'entraîne pas la nullité des autres dispositions. Les parties s'engagent à remplacer la ou les disposition(s) nulle(s) par une ou des disposition(s) valables, qui correspondra ou correspondront à l'intention initiale des parties et qui se rapprochera ou se rapprocheront le plus possible de l'esprit du contrat.

Article 9. Droit applicable et tribunal compétent

- 9.1. Le contrat entre les parties est régi par le droit belge.
- Les tribunaux du lieu du siège social sont compétents pour trancher tous les litiges.